

PROCES-VERBAL SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025



Le dix avril deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal de la Ville de ROCROI, en Mairie de Rocroi, Salle du Conseil Municipal, dûment convoqué par courrier individuel en date du vingt-huit mars deux mil vingt-cinq, modifié par courrier du quatre avril deux mil vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Présents : 12

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

BINET Denis, FAUVARQUE Brice, BOQUET Bruno, DA SILVA Jacinthe, GABRIEL Joël, DURBECQ Damien, DURBECQ Muriel, FAGIS Lysian, GALLET Candy, LALLEMENT Eddy, LEBLANC Karine, MAIRY Nathalie

Absents excusés : 5

Mmes ABDESSALEM Danielle, BENTZ Sylviane, LONGCHAMP Corinne, et PEYTHIEU Véronique et M. ARTISSON Damien

Absent non excusé : 1

M. PIERRON Guillaume

Procurations(s) : 5

Mme Danièle ABDESSALEM à M. Brice FAUVARQUE

Mme Sylviane BENTZ à M. Bruno BOQUET

M. Damien ARTISSON à M. Joël GABRIEL

Mme Corinne LONGCHAMP à M. Denis BINET

Mme Véronique PEYTHIEU à Mme Nathalie MAIRY

Nombre de conseillers en exercice	: 18
Nombre de présents	: 12
Nombre de procurations	: 5
Nombre de votants	: 17

Est élue secrétaire de séance Madame Jacinthe DA SILVA

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente minutes sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 6 mars 2025.
Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

***L'Ordre du Jour suivant est adopté à l'unanimité
sans une question supplémentaire.***



AFFAIRES FINANCIERES

Adoption du compte administratif Ville – Année 2024
 Affectation du résultat - Ville – Année 2024
 Compte de gestion Ville – Année 2024
 Adoption du compte administratif Service Assainissement – Année 2024
 Affectation du résultat Service Assainissement – Année 2024
 Compte de gestion Service Assainissement – Année 2024
 Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales – Année 2025
 Budget primitif Ville – Année 2025
 Budget primitif Service Assainissement – Année 2025
 Versement d'une subvention – Budget CCAS
 Enumération des dépenses affectées à l'article 623
 Attribution des subventions aux associations – Année 2025
 Location de la licence IV de la Ville
 Subvention à l'Albatros 08
 Vente d'une parcelle de terrain – Chemin du Calvaire

PERSONNEL

Création de 2 emplois en contrat PEC
 Création d'un emploi et recrutement d'un agent non titulaire-Accroissement saisonnier d'activité
 Indemnités horaires pour travaux supplémentaires et complémentaires
 Création d'un emploi permanent – Service Administratif
 Convention de mise à disposition d'un agent au CCAS « Accueil de Loisirs »

TRAVAUX

Avenant n°1 – Travaux de voirie 2024

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Mise à disposition des stands de tir
 Désignation d'un commissaire enquêteur – Chemin du Lavoir
 Autorisation au CCAS de vendre un terrain
 Avis sur l'enquête publique – Unité de production de vélos électriques sur la commune de Revin
 Autorisation d'ester en justice
 Chemin communal – route de la Petite Chapelle
 Achat de l'Hôtel du commerce – annulation de la délibération

INFORMATIONS

Liste des dépenses engagées conformément à la délégation
 Fixation des dates des prochains conseils municipaux
 Date d'inauguration de la Salle Micheline PIAZZA
 Adhésion à la cuisine centrale
 Projet du CMPP

* * *

AFFAIRES FINANCIERES

DELIBERATION N° 23-2025 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF VILLE – ANNEE 2024

Votants : 15
Pour : 15
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : Bruno BOQUET

Monsieur Denis BINET quitte la salle et ne prend part ni au débat, ni au vote

Après lecture et étude du Compte Administratif de la Ville pour l'exercice 2024,

Le résultat final laissant apparaître un excédent de clôture de **2 351 867.66 €**, soit :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 199 752.00
	Réalisé :	748 967.22
	Reste à réaliser :	281 400.00
Recettes	Prévu :	1 199 752.00
	Réalisé :	734 433.50
	Reste à réaliser :	0.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	4 304 498.36
	Réalisé :	2 109 325.62
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévu :	4 304 498.36
	Réalisé :	4 475 727.00
	Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 14 533.72
Fonctionnement :	2 366 401.38
Résultat global :	2 351 867.66

Le Maire étant sorti, conformément à la loi, M. Bruno BOQUET, 3^{ème} Adjoint, fait voter le Compte Administratif qui est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

DELIBERATION N° 24-2025 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT VILLE – ANNEE 2024

Rapporteur : M. le Maire

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de la Ville de l'exercice 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	45 183.02
- un excédent reporté de :	2 321 218.36
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	2 366 401.38
- un déficit d'investissement de :	14 533.72

- un déficit des restes à réaliser de :	281 400.00
Soit un besoin de financement de :	295 933.72

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : Excédent	2 366 401.38
Affectation complémentaire en réserve (1068)	295 933.72
Résultat reporté en fonctionnement (002)	2 070 467.66
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	14 533.72

DELIBERATION N° 25-2025 : COMPTE DE GESTION VILLE – ANNEE 2024

Rapporteur : M. le Maire

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le **Compte de Gestion de la Ville** pour l'année 2024, identique au Compte Administratif 2024 approuvé ce jour, par délibération n° 23-2025.

DELIBERATION N° 26-2025 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE ASSAINISSEMENT – ANNEE 2024

Rapporteur : M. Bruno BOQUET

Votants : 15
Pour : 15
Contre :
Abstention(s) :

Monsieur Denis BINET quitte la salle et ne prend part ni au débat, ni au vote

Après lecture et étude du Compte Administratif du service Assainissement pour l'exercice 2024,

Le résultat final laissant apparaître un excédent de clôture de **361 905.54 €**, soit :

Investissement

Dépenses	Prévu :	138 814.07
	Réalisé :	79 054.44
	Reste à réaliser :	1 700.00
Recettes	Prévu :	138 814.07
	Réalisé :	138 814.07
	Reste à réaliser :	0.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	376 737.91
	Réalisé :	88 912.86
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévu :	376 737.91
	Réalisé :	391 063.77
	Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	59 754.63
Fonctionnement :	302 150.91
Résultat global :	361 905.54

Le Maire étant sorti, conformément à la loi, M. Bruno BOQUET, 3^{ème} Adjoint, fait voter le Compte Administratif qui est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

DELIBERATION N° 27-2025 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT SERVICE ASSAINISSEMENT – ANNEE 2024

Rapporteur : M. le Maire

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du service Assainissement de l'exercice 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	25 543.00
- un excédent reporté de :	276 607.91
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	302 150.91
- un excédent d'investissement de :	59 754.63
- un déficit des restes à réaliser de :	1 700.00
Soit un besoin de financement de :	58 054.63

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : Excédent	302 150.91
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	302 150.91
Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent	59 754.63

DELIBERATION N° 28-2025 : COMPTE DE GESTION SERVICE ASSAINISSEMENT – ANNEE 2024

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le **Compte de Gestion du service Assainissement** pour l'année 2024, identique au Compte Administratif 2024 approuvé ce jour, par délibération n° 26-2025.

DELIBERATION N° 29-2025 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – ANNEE 2025

Rapporteur : M. le Maire

Le produit fiscal notifié et attendu de 671 631.00 € étant suffisant pour équilibrer le budget primitif 2025,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de fixer le taux de fiscalité comme suit :

Taxe foncière bâti	Taux	41,12 %
Taxe foncière non bâti	Taux	32.08 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	Taux	12,48 %

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

DELIBERATION N° 30-2025 : BUDGET PRIMITIF VILLE – ANNEE 2025**Rapporteur : M. le Maire**

Après avoir entendu le rapporteur,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses, à la section d'investissement et fonctionnement :

InvestissementDépenses : **1 145 409.72**Recettes : **1 145 409.72****Fonctionnement**Dépenses : **4 136 864.29**Recettes : **4 136 864.29****DELIBERATION N° 31-2025 : BUDGET PRIMITIF SERVICE ASSAINISSEMENT – ANNEE 2025****Rapporteur : M. le Maire**

Après avoir entendu le rapporteur,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses, à la section d'investissement et fonctionnement :

InvestissementDépenses : **103 069.63**Recettes : **103 069.63****Fonctionnement**Dépenses : **402 280.91**Recettes : **402 280.91****DELIBERATION N° 32-2025 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION – BUDGET C.C.A.S.****Rapporteur : M. Le Maire**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'octroyer au **Centre Communal d'Action Sociale** une subvention d'un montant de **332 000 €**, afin d'aider au financement des différentes actions sociales (Site multi-accueil, cantine, centre de loisirs, bourses étudiants...).

Le C.C.A.S. est chargé de verser cette subvention en fonction des besoins de ses budgets annexes.

Autorise M. le Maire à procéder au versement par douzième et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Votants : 17
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) : 1
Lysian FAGIS

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

DELIBERATION N° 33-2025 : ENUMERATION DES DEPENSES AFFECTEES A L'ARTICLE 623

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire énumère les dépenses de fonctionnement affectées à l'article 623 (Publicité, Publications, Relations publiques), à savoir :

- Fourniture boissons et alimentations pour diverses cérémonies (8 mai, 18 juin, 14 juillet, 11 novembre, fête de Noël des enfants des écoles, maisons fleuries, ...)
- Fourniture de fleurs (gerbes pour cérémonies, gerbes pour décès, mariage, fleurissement des tombes militaires)
- Animation de la fête de Noël des écoles
- Restauration suite à réunions et cérémonies
- Vin d'honneur pour diverses manifestations
- Animation du 13 juillet et de la fête patronale
- Feu d'artifice

DELIBERATION N° 34-2025 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2025

Votants :
Voir ci-contre
Pour :
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : Bruno BOQUET

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la répartition des subventions de l'année 2025 aux différentes associations comme suit :

Association Familiale	500,00 €
<i>Mme Muriel DURBECQ quitte la salle et ne prend part ni au débat, ni au vote</i>	
<i><u>Votants</u> : 16</i>	<i><u>Pour</u> : 16</i>
Section Chevaux de trait	100,00 €
<i><u>Votants</u> : 17 <u>Pour</u> : 16 <u>Abstention</u> : 1 (Brice FAUVARQUE)</i>	
Ardennes Génétique	500,00 €
U.N.C. Section Rocroi	500,00 €
Les Motards de l'Etoile	500,00 €
Association Equilibre	300,00 €
Comité des Œuvres Sociales	5 400,00 €
U.S.R. Tennis de Table	500,00 €
Donneurs de Sang	100,00 €
Comité d'animation des Anciens de l'EHPAD	200,00 €
Souvenir Français	150,00 €
Les restaurants du cœur	500,00 €
Ecole d'Hiraumont	500,00 €

Pôle scolaire	2 000,00 €
Collège	2 000,00 €

Votants : 17 Pour : 17

Il est précisé que ces subventions ne seront versées qu'après l'obtention des documents financiers des associations et sous réserve de la réalisation de leur manifestation.

Autorise M. le Maire à procéder au versement et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 35-2025 : LOCATION DE LA LICENCE IV DE LA VILLE

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Considérant que la convention de mise à disposition de la licence IV est arrivée à échéance le 28 février 2025,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide, de renouveler la location de la licence IV de la Ville à **TIM FRITES** - 4 Place d'Armes – 08230 ROCROI, au tarif de **15 €/mois** et pour une **durée de 6 mois**, à compter du 1^{er} mai 2025, avec signature d'une convention spécifiant la mise en place d'une terrasse.

Autorise M. le maire à signer la convention correspondante et tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 36-2025 : SUBVENTION A L'ALBATROS 08

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Dans le cadre de l'aménagement des locaux rue de Bourgogne afin d'y accueillir une activité inclusive,

Vu la demande de financement de l'ALBATROS 08 – 08090 MONTCORNET

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'accorder un soutien financier à ce projet et d'octroyer la somme de **1000 €**.

Autorise M. le Maire à procéder au versement et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 37-2025 : VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN – CHEMIN DU CALVAIRE

Rapporteur : Joël GABRIEL

Votants :
Voir ci-contre
Pour :
Contre :
Abstention(s) :

Vu la demande de M. et Mme SAINGERY Kevin qui souhaitent acquérir une parcelle de terrain appartenant à la commune, et mitoyenne à leur propriété,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents ou représentés :

- donne un accord de principe sur la vente de cette parcelle

Résultat du vote :

- Pour : 9 voix (dont 4 procurations)
- Contre : 3 voix (*Brice FAUVARQUE et sa procuration et Lysian FAGIS*)
- Abstentions : 5 voix (*Damien DURBECQ, Muriel DURBECQ, Candy GALLET, Eddy LALLEMENT, Karine LEBLANC*)

- décide de solliciter l'avis du service des domaines et de reporter cette question à une prochaine séance de conseil municipal.

Votants : 17 Pour : 17

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

PERSONNEL

DELIBERATION N° 38-2025 : CREATION DE 2 EMPLOIS EN CONTRAT PEC

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Par délibération n°04-2025 du 23 janvier 2025, le conseil municipal décidait la création de 2 emplois et le recrutement de 2 agents dans le cadre du Parcours Emploi Compétences ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de créer à compter du **15 mai 2025** :

- 2 postes à 20/35^{ème} pour une durée de 6 mois

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour le recrutement des agents et l'autorise à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 39-2025 : CREATION D'UN EMPLOI ET RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE – ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Considérant que pour les besoins du service et renforcer l'équipe des services techniques pour la période estivale, il est nécessaire de créer un emploi non permanent et de recruter un adjoint technique territorial,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de créer un emploi non permanent et de recruter un **adjoint technique territorial à 35/35^{ème}**, pour une **durée de 6 mois** à compter du **1^{er} mai 2025**.

L'agent recruté percevra une rémunération mensuelle correspondant à l'indice brut 367.

Dégage les crédits correspondants et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour le recrutement et l'autorise à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 40-2025 : INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif au régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-592 du 15 mai 2020 relatif aux modalités de calcul et à la majoration de la rémunération des heures complémentaires des agents de la fonction publique territoriale nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'abroger la délibération n°78-2008 du 3 avril 2008

- et de fixer les modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires comme suit :

- peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire, les agents titulaires et non titulaires à temps complet et à temps partiel de catégorie C et de catégorie B, relevant des cadres d'emplois des filières suivantes :

- Administrative
- Animation
- Police municipale
- Social
- Technique

- peuvent également être amenés à effectuer des heures complémentaires en plus de

leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire, les agents titulaires et non titulaires à temps non complet,

- le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps complet ne pourra excéder 25 heures par mois.

- le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps partiel ne pourra excéder un nombre égal au produit de la quotité de travail à temps partiel par 25 heures (exemple pour un agent à 80 % : 25 h x 80 % = 20 h maximum).

- le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine (les heures effectuées au-delà de 35 heures par semaine relèveront du régime des heures supplémentaires).

- les heures supplémentaires et les heures complémentaires réalisées seront :

s'agissant des heures supplémentaires réalisées par les agents à temps complet,
rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002, aux taux fixés par ce décret,

s'agissant des heures supplémentaires réalisées par les agents à temps partiel
rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n°2004-777 du 29 juillet 2004,

OU

récupérées après validation par l'autorité.

s'agissant des heures complémentaires réalisées par les agents à temps non complet,
rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 41-2025 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT – SERVICE ADMINISTRATIF

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Vu le rapport de M. Le Maire sur la nécessité de créer un emploi aux services administratifs,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

➤ La création à compter du **1^{er} octobre 2025** d'un emploi permanent pour un poste de comptable sur un des grades suivants :

- Rédacteur, ou
- Rédacteur principal de 2^{ème} classe, ou
- Rédacteur principal de 1^{ère} classe

relevant de la catégorie hiérarchique B

- ou Adjoint Administratif de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C ;

à temps complet (35/35^{ème}) pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- Procéder à l'élaboration et au suivi des budgets de la collectivité
- Assurer la gestion financière et comptable

➤ Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximum de 3 ans en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires.

Le contrat sera renouvelable par reconduction express. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximum de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

➤ L'agent devra donc justifier de connaissances techniques et générales du fonctionnement d'une collectivité et des différentes réglementations liées aux missions et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

➤ D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 42-2025 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AU CCAS « ACCUEIL DE LOISIRS »

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Considérant qu'un agent de la collectivité sera amené à continuer à exercer une partie de ses fonctions au sein du CCAS de ROCROI « Accueils de loisirs », à compter du **1^{er} septembre 2025**,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de signer une convention de mise à disposition de cet agent, comme suit :

- **1 ATSEM Principal de 1^{ère} classe**
 - 41 h 15 pendant 4 semaines de vacances scolaires par an (accueil collectif de mineurs).

Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

DELIBERATION N° 43-2025 : AVENANT N°1 – TRAVAUX DE VOIRIE 2024

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Le 12 septembre 2024, la ville de ROCROI a signé avec l'entreprise BRION TP, située 23 route de Rocroi – 08260 AUVILLERS LES FORGES, un marché en vue de la réalisation de divers travaux de voirie.

Considérant que dans le cadre de cet aménagement, des travaux supplémentaires pour la réfection de la rue Arthur Chuquet sont nécessaires,

notamment la reprise la voirie suite au rabotage de la chaussée, la mise à niveau de bouches à clés et le nettoyage des trottoirs et la reprise des joints pavés.

Ce qui représente un coût supplémentaire de 12 722,50 € HT,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte l'avenant n°1 proposé par **BRION TP** d'un montant de **12 722,50 € HT**.

Ces prestations entraînent un coût supplémentaire, à savoir :

Montant du marché initial HT	79 560.50 €
Montant avenant n°1 HT	12 722.50 €
Nouveau montant du marché HT	92 283.00 €
TVA sur marché de base	15 912.10 €
TVA sur avenant N° 1	2 544.50 €
Nouveau montant du marché TTC	110 739.60 €

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant avec l'entreprise susmentionnée et tous documents relatifs à cette affaire.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

DELIBERATION N° 44-2025 : MISE A DISPOSITION DES STANDS DE TIR

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Votants : 17
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) : 1
Lysian FAGIS

Considérant qu'un accord a été trouvé par les 2 associations de tir pour l'occupation des stands de tirs, suite à leur réunion du 23 mars 2025,

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés, décide de mettre à disposition les stands de Tir aux 2 associations de Tirs : **Les Tireurs de l'étoile** et **les Vaillants Sangliers US Rocroy**, conformément à leur accord.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite correspondante et tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 45-2025 : DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE ENQUETEUR – CHEMIN DU LAVOIR

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Dans le cadre de l'enquête publique concernant l'aliénation d'une partie du chemin du Lavoir, il est nécessaire de désigner un commissaire enquêteur

Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de désigner Monsieur GRASMÜCK Jean-Paul, géomètre retraité pour mener cette enquête publique.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 46-2025 : AUTORISATION AU CCAS DE VENDRE UN TERRAIN

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Vu l'article L.2241-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°09-2025 du 10 mars 2025 du conseil d'administration du CCAS décidant la vente d'un terrain – Chemin du Calvaire à Rocroi,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Centre Communal d'Action Sociale à vendre au prix de 40 000 € le terrain susmentionné.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 47-2025 : AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE : UNITE DE PRODUCTION DE VELOS ELECTRIQUES SUR LA COMMUNE DE REVIN

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 1^{er} au 31 mars 2025 suite à une demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter une unité de production de vélos électriques située sur le territoire de Revin présentée par la société CIBOX INTER@CTIVE,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'émettre un **avis favorable** sur l'enquête publique susmentionnée.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 48-2025 : AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Vu la requête introduite par M. Marc LEFEVRE, devant le tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- autorise M. le Maire à ester en justice auprès du Tribunal Administratif et devant toutes les juridictions compétentes pour cette requête ;
- désigne le cabinet d'avocats **RICHER & ASSOCIES** – 19 rue du Ruisseau - 95 770 MONTREUIL-SUR-EPTE, pour défendre les intérêts de la commune ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 49-2025 : CHEMIN COMMUNAL – ROUTE DE LA PETITE CHAPELLE

Volants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Vu la demande de Mme BRIQUET qui souhaite acquérir une partie du chemin communal situé route de la Petite Chapelle et permettant l'accès à son terrain arrière,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, refuse l'aliénation de ce chemin communal.

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 50-2025 : ACHAT DE L'HOTEL DU COMMERCE – ANNULATION DE LA DELIBERATION

Volants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Vu la délibération n°03-2025 du 23 janvier 2025 concernant l'achat de l'Hôtel du commerce

Vu le courrier du 28 mars 2025 émanant de la Préfecture des Ardennes, bureau du contrôle de la légalité et de l'intercommunalité,

Vu les articles L.1311-9 et L.1311-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'annuler la délibération n°03-2025 du 23 janvier 2025 concernant l'acquisition de l'hôtel du commerce et de solliciter l'avis du service des domaines.

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

INFORMATION(S)

LISTE DES DEPENSES ENGAGEES CONFORMEMENT A LA DELEGATION

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des élus la liste des dépenses engagées conformément à la délégation, à savoir :

Date	Désignation	Entreprises	Montant TTC
13/03/2025	Animation bal du 16/08/2025 fête patronale	GADROY Animation	650.00 €
13/03/2025	Animation fête nationale du 13/07/2025	DISCOPOWER	850.00 €
20/03/2025	Abonnement ouvrage M57	Groupe pédagogique	135.56 €
24/03/2025	Fourniture armoire vitrine réfrigérée Bastion du Dauphin	HENTI JULIEN	816.00 €
24/03/2025	Fourniture papier mairie	FLOQUET	203.40 €
31/03/2025	Fourniture polymère Station Epuration	VEOLIA	1 540.80 €
31/03/2025	Avis enquête publique déclassement partie voie communale dite C	GLOBAL EST MEDIAS	386.30 €
31/03/2025	Matériel électrique Groupe Scolaire	ELM LEBLANC	136.97 €
26/02/2025	Fourniture petit matériel pour débroussailleuse	SONEPAR	639.25 €

FIXATION DES DATES DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

Jeudi 22 mai 2025

Jeudi 19 juin 2025

Jeudi 24 juillet 2025

DATE D'INAUGURATION DE LA SALLE MICHELINE PIAZZA

Lors du conseil du 6 mars 2025, le conseil municipal décidait de renommer la salle polyvalente de Saint-Nicolas : Salle Micheline PIAZZA.

Afin de déterminer une date pour son inauguration, il est décidé de procéder à l'achat d'une plaque et de demander les disponibilités à la famille.

CUISINE CENTRALE

Brice FAUVARQUE explique au conseil avoir reçu les dirigeants de la cuisine centrale d'Ardenne Thiérache et que celle-ci fournira les repas de la cantine et du centre de loisirs à compter de la rentrée de septembre 2025.

PROJET CMPP

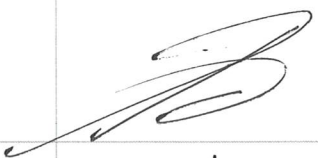
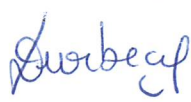
Le projet d'aménagement du CMPP dans le bâtiment LARZILLIERE est présenté au conseil.

La séance du conseil municipal du 10 avril 2025 comprend
les délibérations du n° 23-2025 au n°50-2025.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à vingt-trois heures et quinze minutes.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures

BINET Denis		DURBECQ Muriel	
FAUVARQUE Brice		FAGIS Lysian	
BENTZ Sylviane	Absente	GALLET Candy	
BOQUET Bruno		LALLEMENT Eddy	
DA SILVA Jacinthe		LEBLANC Karine	
GABRIEL Joël		LONGCHAMP Corinne	Absente
ABEDESSALEM Danielle		MAIRY Nathalie	
ARTISSON Damien	Absent	PEYTHIEU Véronique	Absente
DURBECQ Damien		PIERRON Guillaume	Absent